



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les années 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC)
J0X 1W0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2020-343 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

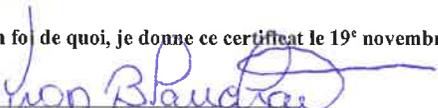
DONNÉ A LAC-SAINTE-MARIE, ce 19^e jour de novembre 2021

Yvon Blanchard
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 9 novembre 2021 entre 8h30 et 16h30 et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le 22 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19^e novembre 2021.


Directeur général